

## Communication de Mademoiselle Marie-Claire MANGIN



Séance du vendredi 23 mars 2001.



### La Peignée de la Saint-Gauzlin<sup>1</sup>

(Nancy, le mardi 31 août 1790)

#### *La Saint-Barthélemy de Nancy*

Si l'importance d'un événement se mesure au nombre de représentations figurées, le Dévouement de Désilles peut passer pour un fait historique majeur : le Professeur François Pupil a décrit plus de soixante tableaux, estampes et dessins liés à ce qu'on appelait à l'époque l'Affaire de Nancy<sup>2</sup>. Six semaines après la *Fête de la Fédération* (14 juillet 1790) qui scellait en apparence l'union fraternelle des Français, l'opinion bouleversée apprenait la mort tragique de plus de cent hommes au cours de l'assaut meurtrier d'une ville française par une armée également française. Le sentiment religieux était encore très vif : il s'exprima sous la forme de Messes des Morts célébrées dans d'humbles paroisses. Quelle pouvait être la raison d'une cérémonie funèbre pour les victimes messines de la Saint-Barthélemy de Nancy à Dampierre-sur-Burly, Loiret ? La commune est connue aujourd'hui par sa centrale nucléaire... Mais la distribution du courrier est assurée par Ouzouer-sur-Loire ! Les faïenciers de Gien avaient-ils des relations avec les fabriques de terre de Lorraine ?<sup>4</sup>

Le Musée des Beaux-Arts de Nancy présente aujourd'hui la plus grande et la plus célèbre de ces représentations figurées : un tableau historique mesurant 4,53 m sur 3,17 m commandé en octobre 1790 par une *Société de bons citoyens de Paris* à Le Barbier, peintre de l'Académie de Paris. Le titre officiel en est éloquent : *Courage héroïque du jeune Désilles, le 30*

août 1790, à l’Affaire de Nancy. A l’origine, le tableau devait servir de pendant au *Serment du Jeu de Paume* de David pour décorer la Salle des Séances de l’Assemblée nationale. L’auteur de la notice 303 du catalogue du Salon de 1795 commente rapidement : “ *Ce fait historique de nos jours est si connu qu’on s’est cru dispensé d’en donner les détails.* ”

Qu’en est-il aujourd’hui pour les générations connues sous le sobriquet de “ *Hitler ? Connais pas !* ” Les guides de l’Office de Tourisme s’efforcent de faire connaître leur ville aux promeneurs, aux enfants des Ecoles et aux étrangers de passage... Mais la très jeune photographe, en prenant le carton des estampes à reproduire, a manifesté son ignorance : “ *Qui c’est ça, Désilles ?* ”

Le *Répertoire du Fonds lorrain de la Bibliothèque de la Ville de Nancy* par le Conservateur Justin Favier établit la notice des relations contemporaines de l’événement : il en existe plus d’une centaine, devenues très rares.<sup>5</sup> On peut aussi consulter d’épais dossiers manuscrits aux Archives de la Ville et du Département, et dans plusieurs collections nationales.

De toute cette masse de documents rédigés au lendemain des faits, on ne peut déduire que la fragilité des témoignages : les acteurs de cette journée n’ont eu de la réalité qu’une vision partielle et partielle, et les récits ne concordent pas entre eux, même si leur auteur a pris soin d’interroger d’autres témoins passifs ou actifs.

La situation n’a pas vraiment changé après deux siècles : la publication des mémoires manuscrits de quelques officiers de l’armée de Bouillé ajoute en fait à la confusion. Il semble aujourd’hui très difficile, voire impossible, de se faire une opinion sur les raisons profondes et la cause immédiate de ce soulèvement simultané des trois régiments de la garnison de Nancy.

Le cinéaste Robert Enrico est mort le 23 février 2001. La presse a rappelé ses œuvres, en oubliant sa participation au Film officiel commandé pour célébrer le Bicentenaire de *La Révolution française*. Pour la première époque, le réalisateur était chargé de présenter *les Années Lumière*, par opposition à une seconde partie, *Les Années terribles* (confiée à Richard Heffron). L’Affaire de Nancy est évoquée en moins d’une minute, par la scène de l’exécution des Suisses de Châteaueux, condamnés à la pendaison à l’exception du principal coupable, qui eut à subir le terrible supplice médiéval de la Roue. Un album d’images fixes tirées du film résume les événements selon la version traditionnelle, qui fait de la Saint-Barthélemy de Nancy le dernier crime de l’Ancien Régime français, despotique, inique et odieux.<sup>6</sup>

Il est pourtant évident, à la lecture des comptes-rendus, que la condamnation des Suisses a été décidée par un Conseil de Guerre composé d’officiers également suisses, selon les clauses établies au XV<sup>e</sup> siècle par le

traité d'alliance conclu entre les Cantons et le Roi Louis XI. La sentence était sans appel, et l'exécution immédiate. Le Roi de France n'avait ni le pouvoir de sanction, ni le droit de grâce, s'agissant de troupes alliées, mais tout à fait indépendantes.

La mutinerie masque en réalité une émeute populaire : il s'agit d'une révolte urbaine, comme il y en eut tant dans la France d'autrefois, en alternance avec les Jacqueries dont la plus récente avait été la Grande Peur.<sup>7</sup>

La ville de Nancy avait connu des émeutes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une les 20 et 22 mai 1771<sup>8</sup>, l'autre les 23 et 24 mars 1789<sup>9</sup>. Selon Jean Nicolas, qui utilisait des sources parisiennes : “ *Une sédition effrayante éclate à Nancy le 23 mars, et la présence d'une forte Garnison n'empêche ni les cortèges houleux, ni le saccage de magasins de farine, ni l'attaque de plusieurs maisons de commerçants, juifs pour la plupart, tels les négociants Cerf-Berr, Cerf-Isaac-Berr, Mayer-Marx et Wolf*”. Le rôle de la Garnison de la ville dans le maintien de l'ordre pourrait avoir attisé des rancunes contre les Régiments du Roi ou du Mestre-de-Camp-Cavalerie. Mais pas contre les Suisses, qui ne devaient arriver à Nancy qu'à l'automne. Il est probable qu'il existait avant l'Ouverture des Etats-Généraux (5 mai 1789) un mécontentement qui pouvait entraîner des troubles imprévus. Le 5 août 1789, le Président de Coeurderoy note simplement dans son Diaire<sup>10</sup> : “ *Nous avons été à Nancy, comme dans tout le Royaume, dans la crise et la détresse relativement aux blés : il y a eu beaucoup de murmures de la part du peuple et, enfin, une émeute très vive le 23 mars ; j'ai un dossier fort considérable de tout ce qu'a fait le Parlement à cette occasion et des lettres que j'ai été dans le cas d'écrire. M de Choiseul étoit à Nancy, il y a mit de la foiblesse dans son désir de captiver le peuple ; M l'évêque [La Fare] a fait, au milieu de l'émeute-même, de petites aumônes qui ont fait un grand mal...* ”

La situation décrite par M de Léonard, Officier au Régiment de Mestre-de-Camp-Général de la Cavalerie, dans sa *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy le 31 août et les jours précédents*<sup>11</sup> ne correspondait pas à la réalité ::

“ *La ville de Nancy étoit depuis long-temps citée comme une des plus tranquilles du Royaume : elle avoit constamment montré la plus parfaite soumission aux Décrets de l'Assemblée Nationale : rien n'avoit encore troublé le bonheur dont jouissoient ses Habitans, malgré les efforts que faisoient plusieurs Citoyens mal intentionnés, pour jeter le trouble et la division dans tous les esprits...* ” [Prologue, page 1]

“ *La catastrophe terrible dont la Ville de Nancy a été le théâtre, après avoir été long-temps, mais sans succès, en but aux attaques de plusieurs fanatiques, les vrais ennemis de la révolution, sera inscrite dans l'Histoire en caractères de sang. Toute la France a retenti du bruit de cette explosion.* ” [Avertissement, page j]

La mutinerie est donc liée à une révolte urbaine, difficile à cerner dans la mesure où les pièces du procès criminel intenté par le Tribunal de Bailliage de Nancy ont été détruites à la demande des responsables, ces *Clubistes incendiaires*<sup>12</sup> devenus tout puissants grâce à la Convention. Mais l'origine des troubles a aussi été attribuée à une tentative d'indépendance pour l'ancienne capitale administrative d'une Province réputée Étrangère, dont le rattachement définitif au Royaume de France datait de vingt ans seulement. Marie-Antoinette *de Lorraine*, fille du Duc François III, élu Empereur du Saint-Empire grâce à son alliance avec Marie-Thérèse d'Autriche, fut accusée entre autres reproches d'avoir souhaité l'annexion de la Lorraine par l'Autriche.<sup>13</sup> La Reine affirma qu'elle portait le nom de sa famille sans pour autant soutenir un complot pour l'Indépendance de la Lorraine. A peine dix ans plus tard, le Préfet Marquis rejetait l'existence d'un autonomisme lorrain. Sous le Second Empire, " *il était de bon ton d'être Autrichien avant d'être Français* " selon Gabrielle de Mirabeau [plus connue sous le pseudonyme de Gyp). Peut-être la Noblesse espérait-elle tirer parti d'un ralliement à l'ancienne Dynastie. Il est impossible de confirmer ou d'infirmer ces conjectures.

Il semble bien que l'insurrection de Nancy soit une réaction à la nouvelle monnaie : selon une tradition ancienne, les hommes bénéficiaient chaque été, par tiers, d'un *congé de moisson*. Les Assignats avaient cours forcé en France, mais étaient évidemment sans valeur dans les montagnes du Canton de Fribourg. On se moquait des Suisses, soumis à une discipline rigoureuse, et de leur accent de *hachepailleur* qui les poussait à crier " *De l'archent ! De l'archent !* " Ils sont morts pour avoir refusé de travailler pour des prunes, ou plutôt pour de la *monnaie de singe*.

" *Toute la France a retenti du bruit de cette explosion* " ... Pour quelques mois seulement. La Renommée est éphémère. Le *Serment du Jeu de Paume* a perdu son pendant (qui figure en bonne place au Musée des Beaux-Arts de Nancy) Les faits furent très vite déformés par une tendance tenace à doubler, tripler ou même décupler le nombre des victimes civiles.<sup>14</sup>

La Révolution française était en partie inspirée par la Guerre d'Indépendance américaine. Le Trente-et-Un du Mois d'Août 1790 a résonné comme un coup de tonnerre : est-ce que c'était la première bataille de notre Guerre de Sécession ?

## LA SITUATION A NANCY EN 1790

Quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt neuf : *Journée de la Liberté*.  
 Quatre août mil sept cent quatre-vingt neuf : *Journée de l'Égalité*.  
 Quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt dix : *Journée de la Fraternité*.  
 Les écoliers français avaient intérêt à savoir par cœur les dates des conquêtes révolutionnaires s'ils voulaient obtenir le Certificat d'Études Pri-

maires. Aldous Huxley a parodié la devise républicaine dans le *Meilleur des Mondes*. Il inscrit le slogan *Community, identity, stability* au fronton de l'Incubateur national, chargé de produire, de sélectionner et de diviser les embryons humains. La mission de cet organisme d'Etat était de fournir aux Petites et Moyennes Entreprises un personnel normalisé de quatre-vingt jumeaux identiques, et génétiquement modifiés. Ce ne sont pas des *clones* : ils sont nés dans un bocal par fécondation artificielle. En 1932, il s'agissait de science-fiction.

Les citoyens des Etats-Unis d'Amérique, si l'on en croit la *Déclaration d'Indépendance* du 4 juillet 1775, jouissent du *Droit à la vie*, du *Droit à la Liberté*, ...et du *Droit à la Recherche du Bonheur*. Ce privilège-là n'est inscrit dans aucune Constitution française, du moins en tant que *Droit*. La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, votée par l'*Assemblée constituante* du 17 au 26 août 1789, définit pour sa part " *les droits naturels et imprescriptibles de l'homme* " comme étant " *la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression* " Il est bien question de *Bonheur* à la fin du Préambule, mais dans un avenir lointain : " *Cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs... Afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au Bonheur de tous* " En changeant un mot, on pourrait remplacer la question de Pilate : " *Qu'est-ce que la Vérité ?* " par une autre question sans réponse : " *Qu'est-ce que le Bonheur ?* "

Pendant toute une année, les Français éblouis crurent à la naissance d'un Monde nouveau, sur les ruines d'un Ancien Régime au service d'une minorité de Privilégiés. Ce n'était qu'un leurre. Que n'ont-ils eu la clairvoyance de la vieille sagesse populaire : " *Le Bonheur des uns fait le Malheur des autres* "

Que pouvaient penser ceux qui ont vécu tous ces bouleversements ? On pourrait croire de l'Assemblée qu'elle appliquait avant la lettre la formule de l'*Internationale* : " *Du Passé, faisons table rase...* " <sup>15</sup> La seule énumération des décrets promulgués par la Constituante laisse pantois : comment éviter l'affolement devant toutes ces nouveautés ? Création des Municipalités, des Districts et des Départements ; abolition des armoiries et des titres de noblesse ; suppression des Parlements et des Ordres religieux ; Inventaire avant saisie des Biens du Clergé, devenus Biens nationaux, qui serviront de caution à 5 Millions d'Assignats... La Province s'essouffle à suivre.

En Lorraine comme ailleurs, on applique avec quelques semaines de délai les instructions reçues de la capitale. La Municipalité et les Commissaires de District jouissent d'un certain prestige : appelés à la Caserne Sainte-

Catherine par les Officiers du Régiment du Roi, ils se présentent en corps constitué, les quatorze conseillers et les vingt-quatre notables, écharpe tricolore en baudrier. Ils trouvent le Régiment impeccablement aligné dans la cour, et repartent un peu surpris... Et le tumulte repart de plus belle. Le linge sale se lavait encore en famille<sup>16</sup>. Le banquier Jules Renauld, gendre de Jean-Baptiste Thiéry-Solet, les juge ainsi “ *S’ils ne passaient pas pour les plus habiles, ils étaient regardés comme les plus honnêtes ; tous se recommandaient par leur modération et leur dévouement aux intérêts de la cité* ”. On peut leur reprocher un goût de l’emphase, quand ils se déclarent prêts “ *à périr sur leur chaise curule plutôt que de faillir* ”. Le rapport à l’Assemblée nationale de MM Brulart et de Sillery conclut ironiquement : “ *Ils nous ont assuré qu’ils périraient dans leurs chaises curules. Quels efforts ont-ils donc faits pour l’exécution d’un si noble dessein ?* ”<sup>17</sup>. A la fin du mois d’août, ils siègent sans désespérer à la maison commune, échangeant des messages avec le Commandant de la Place, M. de Noue : vers les onze heures le mardi 31 août, ils ont vu des charrettes traverser la Place Royale, chargées de tonneaux de poudre, et entourées de soldats des trois Régiments de la garnison [les Suisses en rouge, le Régiment du Roi en blanc, et le Mestre-de-Cavalerie... à cheval] M. de Noue, dont l’écriture s’altère en fonction de la gravité des nouvelles reçues, répond que les rebelles ont enfoncé les portes de l’Arsenal et se sont emparé de quatre canons, par *haustentation*. Ici M de Noue, dont les lettres au style simple et direct semblent dater d’hier, fait une de ses rares fautes d’orthographe. Il a écrit ostentation H,A,U,S, comme pour rehausser la vanité des insurgés. [En réalité, le portier de l’Arsenal, âgé de 88 ans, a remis ses clés parce qu’il avait peur] En fin d’après-midi, les quarante hommes se dispersent et courent aux portes pour tenter de convaincre les mutins “ *de leur lourde erreur* ”

Selon Bouillé, la place de Nancy “ *n’était pas fortifiée, et avait seulement une enceinte de murailles et une citadelle dont les fortifications étaient négligées depuis long-temps* ”<sup>18</sup>. Madame de Gouvernet, bru du Ministre de la Guerre [M. de La Tour du Pin] renchérit à propos de la Porte Neuve : “ *La porte est constituée par un simple arc, avec une grille* ”. En réalité, tout a tourné autour de ce *mur d’octroi*, en mauvais état peut-être, mais étanche, percé de *sept portes*, qui étaient fermées chaque soir. La garde était assurée par 150 hommes pris dans les trois régiments à tour de rôle. A la fin du mois d’août, les Français étaient consignés dans leur caserne, par prudence... et les Suisses, qui n’étaient que 700 à cause des *congés de moisson* attribués comme de coutume au tiers du régiment, étaient fatigués d’être constamment sur la brèche.

En principe, la *Garde-Nationale* des différents quartiers de la Ville aurait pu assurer la garde. Cela n’était apparemment pas possible. Le recrutement des *Gardes nationales* de Province ne se fit pas sans difficultés, comme

en témoigne cette lettre datée du 22 juin 1790 : la Municipalité de Bouixières-aux-Chênes prie la Ville de Nancy de l'excuser : "*Les récoltes pressantes des foins nous mettent dans l'impuissance*" de préparer la Fête de la Fédération, car le Maire, qui signe P. Henrion, n'a pas eu le temps de recruter une milice bourgeoise. A la fin du mois d'août, la Municipalité de Nancy fait appel aux *Gardes-Nationales* de Toul, Vèzelise, et Lunéville pour aider celles de Nancy : ils ne peuvent pas assurer la garde, ayant à s'occuper qui de leur boutique, qui de leur échoppe, qui de leurs affaires.

On a l'impression, à lire les comptes-rendus, que la machine est enrayée : l'Assemblée nationale concentre tous les pouvoirs, y compris le droit régaliens de déclarer la Guerre... Toutes les décisions se prennent à Paris. Il n'y a apparemment aucune autorité capable de prendre une décision sur place, en cas d'urgence. Il n'y a plus d'Intendant, il n'y a pas encore de Préfet. Quant aux hommes en place, ils manquent tous d'expérience.

De leur côté, des lettres ou des gazettes venues de Paris ont sur l'esprit des soldats une influence pernicieuse. Avec la question du Tour de Garde se pose la *Question d'Argent* : le Comité militaire de l'Assemblée nationale a décidé que les soldats sont désormais capables de gérer la caisse de la Caserne. Si j'ai bien compris, chaque homme reçoit une solde [il est question de 24 sols par jour, le salaire moyen étant de 15 sols]. Mais le Trésorier du Régiment dispose d'un budget de fonctionnement. Cela s'appelle des *masses* : il y en a une pour le pain, une pour l'achat et l'entretien des armes et des effets, une pour l'entretien de la caserne... La plupart des hommes sont illettrés, et ne sauraient pas tenir une comptabilité.

Sur ces entrefaites, il se passe quelque chose chez la *Garde du Trésor royal* : à partir du premier juillet 1790, on constate une *Cessation totale de paiement*. Cela ne veut pas forcément dire que l'Etat va faire *Banqueroute des Deux Tiers*. Le personnel est simplement en train de changer. Le *Garde du Trésor* est probablement remplacé par un *Ministre des Finances* ou quelque chose d'équivalent. Il se pourrait bien aussi que les *transports de fonds* soient interrompus jusqu'en septembre. Après la prise de la ville, les *aubergistes et les cabaretiers* de Nancy viennent se plaindre à la Municipalité que les troupes de Bouillé *n'ont pas réglé leurs consommations*. Bouillé trouve l'argent, acquitte les dettes, et rembourse à la Municipalité 14.000 £ qu'elle a avancé aux officiers du Régiment du Roi séquestrés par les hommes de troupe qui exigeaient la répartition individuelle du budget commun.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1790, l'Académie ne peut plus payer les factures des Libraires, et l'Abbé Marquet ne reçoit aucun traitement. Mais les soldats de la Garnison obtiennent par la force des sommes considéra-

bles. Madame de Gouvernet, [bru du Ministre de la Guerre, La Tour du Pin] qui se trouve à Lausanne à la fin du mois d'août, apprend qu'un messenger du Marquis de Châteauvieux est en train de porter à Nancy une somme de 150.000 £. Les officiers du Régiment ont été contraints d'emprunter cette somme, en se portant garants sur leur fortune personnelle. Un peu plus tôt, il est question d'une somme de 27.000 £. La caisse du Régiment étant vide, sauf quelques assignats, M de Vaubécourt rentre chez lui et en ramène *mille Louis d'or* qu'il avait dans son coffre. Protestation du Comité des soldats : Vous nous devez 27.000 £ Ça ne fait que 24.000 ! Cette fois, M. de Vaubécourt va emprunter à un voisin mille écus de trois livres. Une autre fois, la Municipalité est appelée au secours : à eux tous, peut-être avec difficulté, ils réunissent 14.000 £.

Et à chaque fois, les soldats organisent un grand banquet patriotique, font bombance dans les auberges de la ville, invitent éventuellement quelques filles à la Caserne... Après quelques jours, les voilà de nouveau sans le sou. Quel rôle ont pu jouer tous ces "*aubergistes et cabaretiers*" dont aucun n'est nommé ? Les soldats veulent des espèces sonnantes et trébuchantes, parce que les aubergistes refusent les Assignats. C'est l'Assemblée nationale qui a créé le papier-monnaie... et c'est elle aussi [du moins le Comité militaire] qui a décidé de confier la Caisse du Régiment aux hommes de troupe, parce que les Officiers sont des aristocrates et que les aristocrates sont tous des voleurs. Qui a provoqué la *Saint-Barthélemy de Nancy* ? Naturellement, le pouvoir central est dépassé par les événements. L'Assemblée demeure "*Plus blanche que la blanche hermine...*"

A Nancy même, l'indiscipline est due largement aux discours enflammés de quelques *Enragés* avant la lettre, parmi lesquels Etienne Mollevaut, frère du Curé de Saint-Fiacre, Gabriel Mollevaut. L'opinion publique semble lui avoir attribué la responsabilité de l'insurrection, comme le prouve le *mouvement d'horreur* manifesté par l'assistance à l'heure de l'ensevelissement des Morts. Le jeudi 2 septembre à 10 h et demie du matin, Gabriel Mollevaut, qui avait reçu Désilles blessé dans son presbytère, devait officier pour les obsèques solennelles des commandants des Gardes Nationales de Metz et de Toul, tués l'avant-veille.<sup>19</sup>

Personne parmi les autorités locales ne pouvait dénouer le Nœud Gordien. Il n'est pas possible de leur en faire grief.

Depuis plusieurs mois, le Royaume se préparait à célébrer en grande pompe le premier anniversaire de la *Prise de la Bastille* par une *Fête de la Fédération* destinée à cimenter l'unité nationale, représentée par les régiments de Gardes Nationaux délégués par les 83 départements. Le spectacle était très joli, selon madame de Gouvernet, bien installée à une fenêtre de l'Ecole militaire : les gens avaient sorti des *parapluies de toutes les couleurs* !



Mais le vote de la *Constitution civile du Clergé*, l'avant-veille de la grand'messe du Champ de Mars, était une Pomme de Discorde, et aussi la milice bourgeoise. La formation spontanée de la *Garde nationale* à Paris à partir du 13 juillet 1789 n'était pas un signe de Fraternité, mais bien de rupture entre la France et l'*Armée de métier*. Les plus agressifs des meneurs manifestaient une violente hostilité à l'armée, qui paraissait soumise à la Noblesse d'épée. Le maintien de l'ordre pendant les Journées révolutionnaires risquait d'être assuré par les régiments étrangers, qui relevaient du Roi seul, à qui les hommes avaient prêté serment de fidélité. Le 6 mai 1790, le Maire de Paris, Bailly, écrivait au Colonel d'Affry [Colonel-commandant des *Gardes-Suisses*] “ *La Ville de Paris, monsieur le Comte, connaissant parfaitement l'attachement inaltérable du régiment que vous commandez, n'oubliera jamais que c'est à la fidélité des Suisses que, dans les moments où l'insurrection pouvait être à craindre, la défense du Trésor public a été confiée ; que c'est en grande partie à leur courage que Paris a dû la conservation de ses subsistances dans ces temps où la famine était, pour ainsi dire, à ses portes* ”.

#### *Les Suisses de Châteaueux*

Les obligations des *Gardes-Suisses* étaient définies en ces termes : “ *Servir le Roi et la France dans les ordres de la personne du Roi, considéré comme le seul et unique représentant de la Nation* ” Il y avait en France en 1789 onze régiments suisses en plus des *Gardes-Suisses* cantonnés à Paris. Il ne s'agissait pas de *mercenaires*, mais d'*Alliés*, recrutés d'abord pour la durée d'une campagne, puis à titre permanent. Les Cantons suisses étaient liés au Roi de France par une longue suite d'*Alliances offensives et défensives*. Le plus ancien traité fut signé en 1453 sous le règne de Charles VII. Selon le *Privilege des Suisses*, dont la dernière édition avait été rédigée par le Grand Juge Vogel. *L'Affaire des Suisses de Châteaueux* n'a été possible qu'à cause des *Capitulations* : un crime commis par un Suisse relevait d'un tribunal suisse. Les coupables étaient jugés *sans appel* [même aux Cantons] par un Conseil de Guerre formé d'officiers et de magistrats suisses. L'autorité des Cantons était absolue : le Roi Louis XVI n'avait absolument pas le droit de grâce sur un condamné à mort appartenant à un régiment suisse. Les Cantons élevèrent donc une protestation solennelle contre la mise en liberté des 39 Suisses de *Châteaueux* prisonniers au Bagne de Brest. Ils furent déclarés “ *Traîtres à la Patrie, infâmes et bannis à perpétuité des Cantons* ” [Vallière, p. 601]

#### *Le rôle de Marat*

Il est curieux de constater que l'un des Jacobins les plus terribles était *Suisse, né à Boudry, dans le Canton de Neuchâtel* : il s'agit de Jean-Paul *Marat* (1743-1793) : il fut l'un des adversaires les plus résolus de l'Ar-

mée de métier, qu'il attaquait sans cesse grâce à *l'Ami du Peuple*. Il agissait également grâce à son influence sur le *Comité militaire* de l'Assemblée, ainsi que par son assiduité aux réunions du *Club helvétique de Paris*, composé d'individus proscrits par les Cantons pour menées révolutionnaires. Ce club était situé au numéro 19 de la rue du Sépulcre à Paris. [Vallière, p. 592] Ils répandaient dans les casernes des tracts pour persuader les soldats de s'emparer de la caisse de leur régiment, voire d'exterminer les officiers.

Un texte proposé le 25 avril 1790 au *Club des Jacobins* permet de mesurer la virulence des partisans de la Révolution à outrance : [Le Bastart, p. 28] “ *L'Armée doit être cassée. L'ancien ordre de choses l'avait soumise au commandement d'officiers nobles, ou ayant des prétentions à l'être ; nous avons bien pu nous servir de leur enthousiasme, flatter leurs espérances pour les séduire, leur présenter l'espoir de l'amélioration de leur sort, de leur promotion prochaine aux emplois supérieurs, mais nous ne pouvons nous dissimuler qu'il est impossible de tenir ce que nous avons promis et que la composition des officiers des troupes nationales contrasterait trop avec celle de l'armée pour qu'il ne subsistât pas une division dangereuse à nos projets ; l'armée reviendrait d'ailleurs tôt ou tard aux vrais principes de fidélité à son roi, qui ont toujours fait sa force ; il reste même quelques régiments intacts qui ne s'en sont jamais écartés, et ce noyau devient fort dangereux. Les soldats nous ont trop bien servis par la défection d'une partie d'entre eux pour ne pas les ménager. Il faut les incorporer dans les milices nationales, comme les ci-devant Gardes-Françaises l'ont été dans la milice parisienne ; plus libres, mieux payés, environnés de soldats-citoyens commandés par leurs officiers, ils en prendront l'esprit, et deviendront les ennemis les plus déclarés de leurs anciens officiers, conséquemment des anciens privilégiés de la classe desquels ils avaient presque tous été tirés, et maintiendront la Constitution aux dépens même du Peuple qu'on les laissera vexer et mettre à contribution, s'il le faut, et surtout si cela devient nécessaire au perfectionnement de nos glorieux travaux ”*

Le 20 mai 1790, Marat publie dans *l'Ami du Peuple* un appel à la mutinerie, avec des conseils pratiques pour en assurer le succès : “ *Avis aux Citoyens : [il vous importe] de resserrer les liens de fraternité avec tous les soldats et les bas-officiers de l'armée, dont le patriotisme est connu... D'avoir continuellement les yeux ouverts sur les commandants des places, les officiers d'Etat-Major de chaque régiment. Il leur importe surtout de s'assurer de tous les Arsenaux, moulins et magasins à poudre : conseil que je leur ai donné il y a plus de six mois, et qu'il est bon de leur donner encore. De quoi leur serviront leurs armes, s'ils manquent de munitions de guerre ? ”* [Le Bastart, p. 22]

### L'Armée de métier : défauts et qualités

La destruction systématique de toutes les institutions anciennes supposait un mépris total de l'œuvre de cette monarchie française que l'on a pu traiter plaisamment de " *tyrannie tempérée par la désobéissance* ". En 1933, la publication du *Siècle de Louis XVI* par Pierre Gaxotte (1895-1982) fut regardée avec étonnement : l'historien meusien [né à Revigny] faisait observer que les plaintes contenues dans les *Cahiers de Doléances* dénonçaient abus et scandales évidents, sans tenir compte de la disparition de ces fléaux majeurs que sont Guerre, Famine et Mortalités, si redoutées pendant les siècles précédents.

Il faut dénoncer de nombreux abus, par exemple le recrutement de ceux qu'on appelait les *colonels à la bavette* : Le Comte de Noue, Commandant de la Place de Nancy en 1790, est décrit comme un homme calme, bon et modeste. Il faut dire qu'il a sans doute été *le plus jeune vainqueur de la bataille de Fontenoy* : il était Lieutenant au Régiment du Roi, on était le 11 mai 1745... et il avait eu 12 ans le 2 mai précédent. Le Marquis de Chateaufieux aussi était à Fontenoy, mais il avait quinze ans. Évidemment, *l'Oraison funèbre du Prince de Condé* choisit une formule qui fait rêver : " *Le voyez-vous comme il vole, ou à la Victoire, ou à la Mort !* " En 1789, la limite d'âge était de quinze ans, et le jeune Léopold Hugo, dont le père était maréchal-ferrand rue des Maréchaux, tricha sur son âge. Si l'on calcule bien à partir de " *Ce siècle avait deux ans... Mon père vieux soldat* " était un vétéran de vingt-sept ans !

L'agitation à Nancy eut pour origine l'insigne étourderie de quatre jeunes officiers sans cervelle, mais non sans fortune : ils méprisaient les bourgeois, les Gardes nationaux et les hachepailleurs de Chateaufieux. Deux d'entre eux étaient Bretons, comme André Desilles. Ils étaient sous-lieutenants *sans appointements* [sic] au *Régiment du Roi-Infanterie* [Jonathan-François-Hyacinthe Penfentenio de Cheffontaine et son frère cadet Nicolas-René, nés en 1769 et 1770] Il fallut les envoyer *en congé illimité* au mois de juin 1790 pour avoir imaginé de soudoyer un spadassin, qui ressortait après l'appel, suivi de ses mécènes, et provoquait en duel, sous un déguisement, bourgeois, Suisses et *Gardes-Nationaux*. Ces duels contre un bretteur exercé auraient pu tourner au drame. Un Grenadier du *Régiment du Roi* éventa la supercherie, et les camarades du spadassin " *le conduisirent jusqu'aux portes de la Ville, après lui avoir mis sur le front un écriteau où étoit écrit Iscariote* " [Léonard : *Relation*, p. (180)] Michelet a relevé l'anecdote. Curieusement, il ne reconnaît pas l'adjectif *Iscariote* [traître en Hébreu] attribut ordinaire de Judas.

Une lettre d'André Désilles à sa sœur Angélique raconte l'affaire. Il conclut sur une réflexion désabusée : " *La seule et triste consolation que nous ayons, c'est que si tout va mal dans ce pays, cela va beaucoup plus mal* "

*ailleurs* ” [Cité par Le Bastart, p. 39] Désilles, après un long congé en Bretagne, était revenu à Nancy pour y préparer ses fiançailles avec Victoire, fille aînée du Baron Ferdinand Fisson du Montet, (1748-1801), Conseiller à la Cour Souveraine de Lorraine et Membre de la Société royale, dont il fut Président en 1783. Le contrat aurait dû être signé pour fêter les dix-huit ans de la jeune fille.

C'est grâce à ce projet d'alliance que subsiste le seul portrait certain de Désilles : Victoire du Montet en fit don à un filleul né en Bretagne, et la miniature se trouvait encore au début du vingtième siècle dans la famille de Genouillac. Le Musée lorrain en conserve un cliché noir et blanc. Joseph du Montet, frère cadet de la jeune fille, épousa en 1810 la nièce de Monseigneur de La Fare. La Baronne du Montet a laissé dans ses *Mémoires* [ publiées à Paris, chez Plon, en 1904. Page 54] cette courte description : “ *Le jeune Desilles n'était pas beau. Il était petit, de race bretonne, les épaules larges. Il était grave, studieux : ce n'était pas un héros de roman* ” [Alexandrine Prévost de La Boutetière de Saint-Mars (1785-1866) était fille de la sœur d'Anne de La Fare, évêque de Nancy de 1787 à 1791]

### L'Armée de métier et les Réformes

L'Ancien Régime français avait en réalité connu mainte réforme, dont la plupart avortées. En 1786, l'Académie française mit au concours une Dissertation dont le sujet était un *Eloge de Vauban*. Le sujet était d'actualité.

A la fin du dix-septième siècle (1695-1698), cet homme que son rôle d'ingénieur militaire amenait à parcourir en tous sens le Royaume de France en observant les activités de ses habitants avait conçu et rédigé un *Projet de Dîme royale*. Les fortifications de Vauban lui avaient procuré la faveur de Louis XIV. Il la perdit en 1689, ayant eu l'outrecuidance de critiquer la *Révocation de l'Edit de Nantes*. Ce nouvel essai passait les bornes de l'insolence en proposant au souverain de profondes réformes dans tous les domaines, envisageant même l'abolition des privilèges fiscaux de la Noblesse et du Clergé. Il osa imprimer son œuvre sans l'accord du Censeur royal, ce qui entraîna la saisie et la condamnation par le Conseil du Roi le 14 février 1707. Vauban ne survécut que quelques semaines à sa disgrâce : il mourut à Paris le 30 mars 1707.

En 1786, un officier d'artillerie nommé Pierre Choderlos de Laclos, qui avait obtenu un succès de scandale en composant *les Liaisons dangereuses* [en 1782] s'avisa de critiquer le sujet choisi par l'Académie française pour son prix annuel dans un pamphlet intitulé *Lettre à MM de l'Académie sur l'Eloge de Vauban*. Il y critiquait l'architecture de Vauban, qu'il jugeait mal conçue. Il reprochait surtout au grand ingénieur d'avoir gaspillé la somme surprenante d'un Milliard quatre cent quarante Mil-

lions de Livres pour fortifier les frontières du Royaume. Le *Journal des Savants* protesta aussitôt [Année 1786, page 556 selon la *Biographie universelle* de Michaud]

Bien d'autres réformateurs ont essayé de corriger les abus de la société française. Il faut reconnaître que, trop souvent, l'échec était dû à la résistance des Parlementaires, qui se souvenaient trop bien d'avoir cassé le Testament de Louis XIV. Louis XVI ne voulait pas d'effusion de sang. La République fut implacable. La *Grande Terreur* commença le 13 juin 1794 avec le transfert de la guillotine sur la Place du Trône Renversé. [Nation] La première charrette contenait 36 magistrats de Toulouse qui avaient protesté contre la Suppression des Parlements. On creusa pour les recevoir la première fosse du Cimetière de Picpus.

L'Autorité royale s'exerçait tout de même sur l'Armée : il y eut donc des réformes partielles. La formation des officiers d'abord : L'*Ecole Militaire* de Paris, construite en 1751, fut le premier maillon d'un réseau d'établissements de bonne réputation. On connaissait même la psychologie : "*Ne vous mettez pas en colère*, dit un Manuel d'instruction pour les Officiers de Cavalerie : *il faut tenir compte de l'imbécillité naturelle des hommes*". Choiseul, Ministre de la Guerre et de la Marine, soutint entre autres Gribeauval, créateur de l'artillerie moderne. A la fin du règne de Louis XVI, on eut l'idée de réunir Infanterie et Cavalerie sous un commandement unique. Les essais se firent en Lorraine : Bouillé fut l'un des premiers à exercer cette autorité suprême. On a critiqué l'instruction militaire réservée aux jeunes gens issus de la petite noblesse sans fortune. Le reproche n'est que partiellement fondé : le plus célèbre élève de l'Ecole de Brienne était fils de Charles Bonaparte et de Laetitia Ramolino. Ils n'étaient pas riches, c'est certain. Etaient-ils nobles ? Le Décret du 29 août 1793 expulsa de l'armée tous les nobles : le jeune Louis-Nicolas d'Avout, de bonne noblesse bourguignonne, fut destitué de son grade de Général de Brigade. Mais même le fils d'un aristocrate avait dans sa giberne un *bâton de Maréchal* : il fut duc d'Auerstaedt et Prince d'Eckmühl. Son condisciple à l'Ecole de Brienne, Bonaparte, ne fut pas expulsé de l'Armée. Faut-il en conclure que sa noblesse n'a pas été reconnue ? [Michaud, *Biographie univ*]

Maurice de Saxe avait pensé à un service militaire obligatoire, sans aboutir : "*Ne vaudrait-il pas mieux*, écrit-il dans ses *Rêveries* [Cité par Choppin, I mil, p. 26] *établir par une loi que tout homme, de quelque condition qu'il fût, serait obligé de servir son prince et sa patrie pendant cinq ans ? Cette loi ne saurait être désapprouvée, parce qu'elle est naturelle, et qu'il est juste que les citoyens s'emploient pour la défense de l'Etat. En le choisissant entre vingt et trente ans, il n'y aurait aucun inconvénient : ce sont les années de libertinage où la jeunesse va chercher fortune, court le pays et est de peu de soulagement pour ses parents. Ce ne serait pas une désolation*

*publique, parce que l'on serait sûr que, les cinq ans passés, on serait congédié. Cette méthode de lever les troupes ferait un fonds inépuisable de bonnes et belles réserves, qui ne seraient pas sujettes à désertir ”*

Fénelon envisage lui aussi un service temporaire dans son *Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté*. Mais il n'y eut pas de succès, pas plus que dans les efforts pour supprimer la Vénalité des charges issue des difficultés financières à la fin du règne de Louis XIV, quand il fallut envoyer à la fonte les meubles d'argent de la Galerie des Glaces... et l'argenterie de Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, qui dut surmonter sa répugnance et se mettre à la faïence. Les arriérés de solde des régiments suisses se montaient à **quatre-vingt Millions de Livres !** Il fallut emprunter à la Confédération helvétique. Ce n'était pas la première fois que les bijoux de la Couronne de France servaient de caution dans une chambre-forte de Genève. “ *Point d'argent, point de Suisse ! Ce fameux proverbe, si humiliant pour notre amour-propre national* ” [Valière, p. 25] est en réalité une citation des *Plaideurs* de Racine :

Un juge, l'an passé, me prit à son service :  
 Il m'avait ait venir d'Amiens pour être Suisse  
 Ma foi ! J'étais un franc portier de comédie !  
 On avait beau heurter et m'ôter son chapeau  
 On n'entrait pas chez nous sans graisser le marteau :  
 Point d'argent, point de Suisse ! et ma porte était close  
 [Acte premier, scène I]

Les tentatives de réforme de l'Armée de métier par le Comité militaire de l'Assemblée nationale ne furent pas forcément utiles. On peut même leur attribuer la responsabilité des insurrections militaires de l'An Second de la Liberté. Les officiers de l'ancienne armée n'avaient pas que de défauts. Le passage de l'Ancien Régime au Nouveau fut la cause de troubles sociaux, dont les plus graves furent en 1789 *la Grande Peur* – une forme de *Jacquerie* – et en 1790 les insurrections militaires. L'*Affaire de Nancy* n'est que la plus grave de ces *Mutineries* : on pourrait admettre que la rébellion des *Gardes-Françaises* en juillet 1789 est le premier signe d'indiscipline chez les soldats.

### La révolte des Gardes Françaises

On attribue aux maladresses du Duc du Châtelet (fils de la *divine Emilie*, dame de Cirey-sur-Blaise) la rébellion du Régiment des *Gardes-Françaises*. Le régiment aurait souhaité être placé sous le commandement du Duc de Lauzun, neveu du Maréchal de Biron, décédé récem-

ment. Mais il avait insulté la Reine. Du Châtelet passait pour un chef “ *minutieux et tracassier* ” En réalité, ce régiment recruté presque exclusivement à Paris, et cantonné à Versailles, lisait les journaux révolutionnaires et écoutait les orateurs les plus enragés. Le Ministre de la Guerre, craignant une mutinerie, préféra déplacer vers Paris plusieurs régiments étrangers : c’étaient des hommes de confiance. Ils campaient au Champ-de-Mars, à l’Ecole militaire et sur l’Avenue des Champs-Élysées. Il s’agissait des cavaliers du *Royal-Allemand*, appartenant au Prince de Lambesc (un cadet de Lorraine) ; des *Hussards* de *Bercheny* et *Esterhazy*, ainsi que de quatre régiments d’infanterie suisses, venus d’Arras (*Diesbach*), de Mantes (*Salis-Samaden*), d’Orléans (*Lullin de Châteaueux*), et de Soissons (*Reinach*) [Ce dernier cantonné à Saint-Cloud] Le lieutenant-général de Besenval, qui les commandait, disposait ainsi, pour contrôler Paris, de 1500 cavaliers et de 7000 fantassins suisses, allemands ou hongrois [Bercheny était Hongrois. Mais son régiment comptait quelques recrues nées à Saint-Avoid et dans les villages des environs]

Ce qu’apprenant, des agitateurs incitèrent à la rébellion les *Gardes-Françaises*, qui avaient reçu l’ordre de se rassembler, mais *sans armes*, dans la Plaine de Saint-Denis. Ce ne fut qu’une clameur : “ *on veut nous égorger, nous livrer aux troupes étrangères* ” La disgrâce de Necker, le 11 juillet, est attribuée à un complot militaire. “ *Aux armes ! s’écrie Camille Desmoulin : les Suisses et les Allemands du Champ-de-Mars entrèrent ce soir dans la ville pour égorger les habitants* ” [Vallière, p. 587. Choppin, insurrections...P. 80] La foule, échauffée par ce discours, se précipite alors vers la Place Louis XV [Concorde], mais se trouve arrêtée sur la Place Vendôme par la fameuse *Charge du Royal-Allemand aux Tuileries*. Les manifestants sont repoussés vers la Rue Royale, et exaspérés par la mort d’un vieillard. Les *Gardes-françaises* venus de la Caserne de la rue Verte [rue de Penthièvre, 8<sup>e</sup> arrdt, qui prolonge la rue du Colisée] désertent en masse, attaquent les cavaliers du *Royal-Allemand*, en blessent quatre, et en tuent deux. Besenval décide de faire appel à la Garde Suisse...

Les informations ici sont contradictoires :selon un pamphlet rédigé plusieurs semaines après le Conseil de Guerre du 4 septembre, “ *Les soldats du Régiment de Châteaueux...qui quatorze mois avant, eussent refusé d’attaquer les Parisiens, se battent en désespérés* ” [Emery-de L’Isle, p. 70] La phrase est au conditionnel.

Selon l’historien suisse Pierre de Vallière [*Honneur et fidélité : Histoire des Suisses au service étranger* – 1<sup>ère</sup> édition 1913] le régiment de *Salis-Samaden* intervient seul aux Champs-Élysées, avec quatre pièces de canon. Il s’agit bien du *Régiment*, cantonné à Mantes, et pas de la *Compagnie de Salis-Salmaden*, qui faisait partie du Régiment de

*Châteauvieux*. Il est assisté par trois bataillons de *Gardes-Suisses* [venus de Paris, où ils occupaient leurs Casernes de Saint-Roch, de la Grange-Batelière, de Rueil et de Courbevoie] Bien que lapidés par la foule, ils obéissent à l'ordre de ne pas tirer. *Châteauvieux* n'a pas eu à intervenir : ils n'ont donc pas pu *refuser de tirer sur les Parisiens*, comme on l'a prétendu à l'époque. Le soir venu, Besenval retire ses troupes et laisse la ville aux mains d'un millier de *Gardes-Françaises* déserteurs, qui formèrent le lendemain le premier noyau de la *Garde Nationale* parisienne.

Michelet, reprend la plupart du temps la version du journaliste bordelais Loustalot, qui rédigeait son journal, intitulé *les Révolutions de Paris*, avec une fougue toute méridionale. *Châteauvieux* aurait refusé de tirer sur la foule parisienne. Michelet interprète ce fait (sans preuves) comme le ralliement à la cause révolutionnaire d'étrangers *de langue française et de religion calviniste* contre les Cantons de Berne et de Fribourg, de religion catholique et de langue allemande. Voici ce qu'il en dit [*Histoire de la Révolution française* – Paris : édition du Centenaire, 1889- p. 69 Livre IV, chapitre III].

“ *Ce régiment de Châteauvieux était et méritait d'être cher à l'armée, à la France. C'est lui qui, le 14 juillet 1789, campé au Champ-de-Mars, lorsque les Parisiens allèrent prendre des armes aux Invalides, déclara que jamais il ne tirerait sur le peuple. Son refus, évidemment, paralysa Besenval, laissa Paris libre et maître de marcher sur la Bastille* ”

“ Il ne faut pas s'en étonner. Les Suisses de Châteauvieux n'étaient pas de la Suisse allemande, mais des hommes du pays de Vaud, des campagnes de Lausanne et de Genève. Quoi de plus Français au monde ? ”

“ *Hommes de Vaud, hommes de Genève et de Savoie, nous vous avons donné Calvin, vous nous avez donné Rousseau. Que ceci soit entre nous un sceau d'alliance éternelle : vous vous êtes déclarés nos frères au premier matin de notre premier jour, au moment vraiment redoutable où personne ne pouvait prévoir la victoire de la liberté* ”

Sur ce point, Bouillé est d'accord avec Michelet [*Mémoires*, page 145] : “ *Deux bataillons suisses, formés de Genevois, de gens du Pays de Vaux et de Neuchâtel* ” [composaient la garnison de Nancy avec le *Régiment du Roi* et le *Mestre-de-Camp Cavalerie*. ]

L'origine des Suisses de Chateauvieux est un problème que je n'ai pu résoudre : l'agitation à Nancy est devenue plus vive à partir du 10 août 1790, [Berlet, p. 35 ss ; Emery-de L'Isle p. 59 : *le supplice des courroies*] à cause de “ *l'injuste condamnation* ” infligée aux grenadiers Samuel de L'Isle, de Lausanne, [*de religion réformée, et boulanger de son métier*] et de Charles Emery, de Genève, pour avoir distribué des tracts incitant leurs ca-



marades à la révolte, et être venus chez le Commandant de Mérian pour exiger la *vérification des comptes du régiment*. Les sanctions sont décidées par le Grand-Juge Jean-Ulrich Fechter, de Bâle, Lieutenant à la Compagnie de Salis-Samade, du Régiment de *Châteauvieux*. [N.B. Il y a eu plusieurs officiers suisses de cette famille, en particulier Guy Vincent Joseph de Salis, baron de Samade, (1744-1803), qui rédigea *Détails des évènements de Nancy en 1790 au Rgt de Châteauvieux* (10 août-1er septembre 1790) L'index du livre de P. de Vallière en énumère une cinquantaine] Emery et de L'Isle, exclus du régiment, rédigèrent à la fin de l'année 1790 un *Mémoire justificatif, ou Défense légitime des Srs Samuel de L'Isle, de Lausanne, & Charles Emery, de Genève ; ci-devant Grenadiers au Régiment Lullin de Châteauvieux, en garnison à Nancy ; accusés du crime de sédition*. [ – Se débite au bénéfice des Accusés à Paris, etc. – 88 p. 8°, B.M.C. Nancy, cote 4.363 f, pages 69 et 71] Les deux hommes, qui disent avoir été poussés à avoir rédigé les tracts sous la dictée d'un certain *Hountziger*, y accusent le Conseil de Guerre formé par les officiers des régiments suisses allemands de Castella et de Vigier de n'avoir pas été tenu “selon les formes que la *Caroline* ordonne impérieusement. La veille du jugement, on annonce à ces prisonniers la mort. On la promet surtout aux Fribourgeois & aux Genevois ” Emery et Delisle plaignent surtout le jeune *Soret*, “un des cinq membres du Comité des rebelles ” [Léonard, *Relation...* p. (163)] condamné au supplice de la Roue, depuis longtemps abandonné en France. [“cet infortuné Genevois, fils d'un ancien magistrat, digne par son courage d'un meilleur sort, membre d'une famille où le patriotisme & le courage sont héréditaires ”] Soret était certainement de langue française, puisqu'il a prononcé quelques mots sur l'échafaud.

La question de la langue parlée par les Suisses qui se trouvaient de service la nuit du 30 au 31 août, et qui n'ont pas été relevés, mérite d'être posée : les évènements tragiques survenus ce soir-là devant la *Nouvelle porte de Metz* ont peut-être pour cause un ordre donné en Français et en Allemand à des soldats qui ne comprenaient ni l'une, ni l'autre langue.

Le soir du mardi 31 août, les troupes de Bouillé attaquèrent en même temps plusieurs portes. Devant la *Porte Saint-Nicolas*, le baron de Dieffenthaler, Major au Régiment de Castella, s'avança seul vers la porte fermée, et dit *en Allemand* aux Suisses de Châteauvieux qui le couchaient en joue : “Tirez, si vous l'osez ! ” La garnison hésite. Le Major donne alors, *toujours en Allemand*, l'ordre de mettre bas les armes.

Desilles criait désespérément *en Français* : “ Ce ne sont pas des Turcs ! Ce sont des Français ! ” Le Lieutenant Schuphauwer et les volontaires de l'armée de Bouillé devaient de leur côté crier des ordres dans leur langue natale, sous le coup d'une forte émotion. “ Il ne faut pas se mettre en colère : il faut songer à l'imbécillité naturelle des hommes ! ” [Berlet, p. 162]

Deux lettres de M. Pierre de Castella [dont l'aïeul Rodolphe de Castella était Colonel- propriétaire du Régiment de Castella] datées du 23 août et du 20 septembre 1788, affirment que “ *Etant donné la disparité de l'origine des compagnies, ce régiment n'avait de Genevois que la nationalité de son Colonel ; les soldats étaient en majorité de langue allemande... Le régiment de Chateaufieux était composé de 16 compagnies avouées de 9 cantons suisses ou Alliés des Suisses... A Nancy, sur les 480 Suisses et Alliés, 124 étaient du Canton de Berne, dont le Pays de Vaud était sujet, et de langue française... Emery pouvait être Valaisan ou Genevois, mais pas Vaudois... C'était un régiment très cosmopolite : sur les 720 soldats du régiment en temps de paix, un tiers pouvait être étranger aux XIII Cantons suisses et à leurs Alliés, c'est-à-dire Allemands, Autrichiens, Espagnols, etc* ”

Je n'ai pas trouvé jusqu'ici de liste des hommes condamnés par le Conseil de Guerre. Leurs noms pourraient confirmer ou infirmer les accusations d'Emery et de L'Isle, reprises par Michelet. Quelques membres du *Comité de soldats* sont nommés [Berlet, p. 51 et 67]. La proportion des noms d'origine française est limitée aux soldats *Cerisier* et *Soret*. Les autres s'appellent *Beck*, *Huntziguer*, et *Chibler*. Il est impossible de conclure.

### Nancy en 1790 : premiers signes

Après la *Prise de la Bastille*, qui coûta la vie au gouverneur de Launay et à 23 Suisses[ du régiment de *Salis-Samaden* ] sur une garnison de 32, les régiments étrangers sont renvoyés en Province. Au lieu de retourner à Orléans, *Chateaufieux* est envoyé à Montmédy, qu'il quitte le 7 septembre 1789 pour prendre garnison à Nancy. Il y est installé au *Quartier neuf*, rue de l'Opéra [Braconnot] et à la Citadelle. Etaient-ils chargés de maintenir le calme en contrôlant l'agitation du *Régiment du Roi* ? Bouillé le considère comme *un des meilleurs de France* [Mémoires, éd. 1823, p. 145] Cependant, il subissait l'influence de membres des Loges maçonniques militaires et surtout d'un petit nombre d'agitateurs, dont les trois principaux étaient Etienne Mollevaut, frère du Curé de Saint-Fiacre [Gabriel Mollevaut] ; puis un curieux personnage (Normand né à Dieppe), connu pour avoir publié sous le pseudonyme de Joseph de *La Vallée* un long pamphlet révolutionnaire en 13 fascicules, sous le titre de *Voyages dans les Départements de la France par une société d'artistes et de gens de lettres* [publié de 1792 à 1800] Il est le seul avec Marat à dire du mal du jeune Désilles, [ p. 38 du *Voyage dans les Départemens*, rédigé vers 1792 d'après Le Bastart, p. 125] Il portait en réalité le titre de Marquis de Bois-Robert, et servait au *Royal-Champagne*. Accusé de pratiquer l'amour grec, il passa quelque temps à la Bastille. Etienne Mollevaut et La Vallée furent tour à tour Présidents de la *Société des Amis de la Constitution* de Nancy. Il s'agissait à l'origine d'un *Cabinet littéraire* fondé le 1<sup>er</sup> décembre 1789 par

le Comte Louis de La Valette, né à Paris en 1753, officier au *Royal-Etranger Cavalerie* de 1772 à 1774, installé à Nancy après son mariage avec une princesse allemande [Henriette de Tour et Taxis]. Il était membre de la *Société royale des Sciences et Belles-Lettres*, dont il présida la Séance publique de la Saint-Stanislas [8 mai] 1789. La Compagnie dut le contraindre à partir, pour le punir de son rôle dans un *tumulte* sur la Place Royale [début août 1789. Berlet, p. 15, d'après le *Rapport de MM Duveyrier et B.C. Cahier, commissaires nommés par le Roi pour l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, relatifs aux troubles de Nancy.* – Nancy, 1790. – 8°, page 9] Les soldats du *Régiment du Roi* réclamèrent la liberté des portes et l'exemption de l'appel de quatre heures, incompatibles avec leur Liberté toute fraîche. En mai ou juin 1790, ils formèrent une association de soldats appelée "*Comité des Amis de la Paix et de la Constitution*" Ses membres furent reçus avec chaleur par La Vallée, Président de la "*Société des Amis de la Constitution*" qui les encouragea à protester contre les punitions pour insubordination, en particulier les *cartouches jaunes* remises aux soldats coupables. [Le Bastart, p. 38] Les mois suivants furent troublés par d'autres actes d'insubordination. Le plus important fut un soulèvement de toute une compagnie qui demandait l'annulation d'une peine de prison infligée à un de leurs camarades. Des agitateurs lançaient des rumeurs absurdes, accusant les officiers "*aristocrates*" de vouloir tuer les soldats à coups de pistolet dans leur chambrée. En mai 1790, le désordre parut dépasser les bornes avec la promotion au grade de premier Lieutenant-Colonel du Major La Laurencie. La décision venait du Ministre de la Guerre. La promotion était faite à *l'ancienneté*. Or le Major de la Laurencie, comme le Duc du Châtelet avant lui [rébellion des *Gardes-Françaises* à Versailles en mai 1789] avait une réputation de grande sévérité dans le service. Les mutins exigeaient d'être sous les ordres du *second* Lieutenant-Colonel, M de Lanjamet, qui avait leur sympathie. Finalement, les *bas-officiers* parvinrent à persuader leurs hommes d'accepter la décision du Ministre de la Guerre. Mais des meneurs organisèrent une manifestation populaire contre La Laurencie pendant la cérémonie de prise de possession de son commandement.

Un poème attribué à Gentillâtre suppose une rumeur qui ne peut pas avoir eu d'échos : "*Les Messins vont attaquer Nancy pour nous voler les reliques de saint Sigisbert, Roi d'Austrasie*" Les survivances médiévales ne pouvaient tout de même pas aller jusque là ! [D'ailleurs, la *châsse de saint Sigisbert n'était pas en argent massif* ! C'est écrit noir sur blanc dans l'Inventaire rédigé en juillet 1790]

La Valette entre temps avait réussi à obtenir le Commandement de la Garde nationale formée à Nancy au mois de mars 1790. Selon la *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy le 31 août et les*

*jours précédents* [par Pierre de Léonard, Lieutenant au *Mestre-de-Camp général de Cavalerie*, le troisième régiment de la Garnison de Nancy] il s'agit d'un homme "aussi inepte qu'ambitieux, dont toute l'attention et les soins s'étoient portés à se faire un parti parmi le Peuple, dont il cherchoit à captiver la bienveillance ; il ne négligeoit rien pour y parvenir, même les voies qui répugnent à tout honnête citoyen " [page (2) ] " en infectant les Compagnies [de la Garde Nationale de Nancy] de tout ce qu'il y avoit de plus suspect parmi les Citoyens de cette Ville. Cette mauvaise composition, qui cadroit parfaitement avec ses vues, a été en partie la cause des malheurs dont cette ville infortunée vient d'être le théâtre "

Au mois de septembre de l'année mil sept cent quatre-vingt dix, (*"l'an second de la Liberté, de notre Règne le seizième "*, selon l'en-tête des documents officiels) la nouvelle de "*la Saint-Barthélemy de Nancy "* se répandit avec lenteur, suscitant partout une stupéfaction épouvantée : l'opinion publique atterrée comprenait soudain que tout cet élan de générosité joyeuse qui avait saisi les hommes de Quatre-vingt-neuf n'était que le résultat d'un malentendu. Les esprits simples n'avaient pas vraiment saisi la portée et les limites de la *Nuit du Quatre-Août*. Noblesse et du Clergé avaient renoncé à leurs privilèges, ils ne les avaient pas légués au Troisième Ordre.

L'obligation fiscale se trouvait pourtant clairement établie par l'Article XIII de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* : "*Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés "* En évitant l'emploi du mot *impôt*, les rédacteurs du texte appliquaient sans le savoir un très vieux principe des Mandarins de la Chine impériale : "*Quand le Peuple murmure, on change les étiquettes "*

La *Place royale* à Paris porte aujourd'hui le nom de *Place des Vosges*. Il s'agissait de rendre hommage au civisme du premier Département à avoir apporté sur le bureau du Président de l'Assemblée le montant de la nouvelle *contribution*. Il s'agit d'une preuve tangible de l'adhésion des Lorrains à la Nation française. La mort de Stanislas Leszczyński était pourtant récente : moins de vingt-cinq ans. Cette scène paraît être indiquer une approbation des mesures prises par les Représentants du Peuple, et aussi la fierté de participer à la Réforme des Institutions, de la part d'un département lointain et dont les richesses sont surtout spirituelles et morales.

Une question se pose : l'*Affaire de Nancy* est-elle l'expression d'un mouvement autonomiste ? Le Préfet Marquis dit que ce n'est pas le cas. Une anecdote souvent citée décrit le défilé des Fédérés sur le Champ de

Mars, le 14 juillet 1790. La section des Bouches-du-Rhône se distingua en interprétant une *nouvelle chanson*. Les délégués de la Meurthe se firent remarquer en criant : “ *Vive la Reine !* ” Marie-Antoinette stupéfaite contempla ces oiseaux rares, admira leur air martial. Alors M. de Vioménil lui dit simplement : “ *Madame, ce sont vos fidèles Lorrains* ” Si non e vero... Il existait sans doute un certain attachement à la Dynastie, et le Roi avait épousé Marie-Antoinette de Lorraine.

### Les Mutineries du mois d’Août 1790

Mais la plupart des insurrections militaires eurent lieu au mois d’août 1790. Dans le Midi de la France, on signale à Marseille la révolte du régiment *Vexin-Infanterie*, qui refusait de rejoindre Monaco (les soldats craignaient de perdre les gains considérables qu’ils faisaient en travaillant sur le Port) . A Lyon au contraire, la Municipalité se félicite des services précieux rendus par un régiment étranger : avertie d’un ordre de déplacement du *Sonnenberg-Suisse*, elle écrit au Ministre de la Guerre [ M. de La Tour-du-Pin] pour le prier de maintenir sur place “ *ce régiment, ... [qui s’entend parfaitement avec la Garde Nationale locale] ...et qui, par sa conduite sage, généreuse et recommandable... surtout dans les temps de trouble et d’insurrection... (s’est rendu) indispensable (et) ne saurait être suppléé par aucune troupe* ”.

A Argentan, en Normandie, les hommes du *Royal-Roussillon* sont convaincus de contrebande, malgré les efforts de l’Etat-Major pour empêcher les fraudes.

A Lille, des provocateurs excitent l’Infanterie contre la Cavalerie, ce qui entraîne plusieurs duels [*Royal-Vaisseaux, la Couronne, Chasseurs de Normandie, Colonel-Général Cavalerie* ]

Toujours dans le Nord, une révolte commencée le 20 avril 1790 à la fête du village de Trigny sert de prétexte à une mutinerie qui devait se prolonger jusqu’en septembre 1790 : le cavalier Finet, du *Royal-Champagne*, cantonné à Hesdin, (Pas-de-Calais) s’avise d’insulter un sous-lieutenant, Monsieur de Fumel, qu’il accuse d’avoir invité sa cavalière. Cette affaire témoigne des débuts inattendus d’un Maréchal d’Empire : le Sous-Lieutenant Louis-Nicolas d’Avout (avec une apostrophe) , appartenant pourtant à la noblesse d’épée de Bourgogne, parut “ *s’enorgueillir d’être le chef des rebelles* ” [ Voir *Insurrections militaires en 1790* | Par le capitaine H. Choppin. – Paris : librairie J. Rothschild, sans date] . Ancien cadet-gentilhomme à l’*Ecole militaire* de Paris (1785-1788) , fils et petit-fils d’officiers au *Royal-Champagne*, il avait été influencé par les idées révolutionnaires du second mari de sa mère, le *Montagnard* Turreau de Linières, avocat au Parlement. Le régiment, après un procès qui dura du 13 au 30 septembre, dut rejoindre les détachements du même corps

en Normandie [Falaise, Vernon, La Roche-Guyon et Gaillon] Le sous-lieutenant Davout [il avait renoncé à la particule] fut pour sa part incarcéré pour six semaines à la citadelle d'Arras ... La Municipalité de Hesdin demanda une garnison suisse. Le capitaine Choppin termine son livre par un éloge de Davout, Maréchal de France à 34 ans, Duc d'Auers-taedt, Prince d'Eckmühl, dont le caractère et les services de guerre " *n'ont pas tardé à faire oublier un entraînement de jeunesse* "

Le 6 août 1790, le Comte de La Luzerne, Ministre de la Marine, informe l'Assemblée nationale que l'*escadre du Levant* et la *Flotte des Isles-sous-le-Vent* ont pris la mer pour venir suivre de plus près les événements. [Berlet, p. 29] On les comprend en somme, s'ils avaient eu vent de la *Grande Peur* : " *les Femmes et les Enfants d'abord* "

En Lorraine, la situation n'est pas meilleure : à Stenay, proche de la frontière, les hommes du régiment de *La Reine-Cavalerie* s'affolent à la suite d'un malentendu : ils craignent l'invasion de la France par six armées autrichiennes, " *ceux qui ne voudraient pas se ranger du côté du Roi seront traités comme les Autrichiens traitent maintenant les Brabançons* " Et voilà lancée une insurrection qui dura du 30 juillet au 28 août 1790.

Quelques jours plus tôt, voilà que les Dragons d'*Angoulême*, en garnison à Epinal, imaginent d'exiger la vérification des comptes ... depuis la fin de la *Guerre de Sept Ans*, (1756-1763) . Une délégation se rend à Nancy pour demander l'arbitrage de Monsieur de La Grange, comte de Noue (1733-1820) , gouverneur militaire de Lorraine. Le Ministre de la Guerre ne réagit pas à la lettre de M de Noue... Devant l'indifférence manifeste du pouvoir central, les troupes s'agitent de plus belle. Le 6 juillet 1790, les officiers des *Hussards de Bercheny*, en quartier à Charleville, écrivent à M. de La Tour du Pin pour le supplier de les envoyer à Saint-Avold : " *Entourée de toutes les séductions possibles, l'insubordination s'accroît journellement, et elle est portée au point que, pour éviter un éclat, on a été obligé de faire partir subitement un maréchal-des-logis que les hussards voulaient jeter dans la rivière* ". La Municipalité de Charleville souhaite conserver assez d'hommes pour empêcher l'exportation des grains, mais ne s'oppose pas à ce départ.

Les *Mémoires sur la Révolution française* , écrits en exil par le Marquis de Bouillé en 1796, montrent que la garnison de Nancy n'était pas seule en cause dans son gouvernement : Au début du mois d'août, " *J'allais partir pour les eaux, quand l'insurrection qui avait éclaté presque à la fois dans toutes les garnisons du royaume, se répandit dans celles de mon commandement, à Metz particulièrement, avec un caractère effrayant, qui ne menaçait de rien moins que du débandement de l'armée, du pillage des villes, des provinces et du royaume même, par la réunion des soldats avec la*

*populace* ” [ p. 131 des *Mémoires*, troisième édition, Paris, 1723] . Il raconte le soulèvement du régiment allemand de *Salm-Salm*. Les *Dragons* de la caserne voisine refusent de marcher contre leurs camarades. “ *Ils voulaient de l’argent, et ils me demandaient une somme très-considérable* ” . Le calme revint, mais les officiers ont pu donner la moitié de la somme exigée.

*L’Affaire de Nancy*, survenue le Mardi trente-et-un août mil sept cent quatre-vingt-dix, provoqua une stupéfaction atterrée de l’opinion publique. On a imprimé à l’époque plus de cent *Relations sincères et véritables*, [exactement cent vingt-sept numéros du *Répertoire du Fonds lorrain de la Bibliothèque municipale de Nancy*/ par Justin Favier] qui furent lues et commentées même dans les villages : les *Archives municipales* de Nancy conservent une lettre de la Paroisse de Denizé (Maine-et-Loire) “ *Nous avons célébré un service solennel* ” En 1938, c’est une copie dactylographiée d’un *Eloge funèbre des Braves de Metz morts à l’attaque de Nancy*, prononcé le 14 octobre 1790 par Jacques Maubuisson, Curé de Dampierre, au Diocèse d’Auxerre, en présence de la Garde Nationale de Dampierre. Vous en entendrez bientôt quelques extraits. Le texte a été envoyé par M. Arsène Mellot, Membre associé correspondant de la Société archéologique et historique de l’Orléanais, qui habitait Saint-Mandé. Ce village de Dampierre-en-Burly, situé à 13 kilomètres au Nord de la ville de Gien, est signalé dans le Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse. La notice est illustrée d’un cliché banal montrant les quatre Tours de refroidissement de la Centrale nucléaire en 1980.

Fragilité des témoignages.

Le cinéaste Robert Enrico est mort la semaine dernière : il avait été chargé de la réalisation de la “ *première époque* ” d’un film historique sur *la Révolution française*. La documentaliste d’Alain Decaux a donc prié la Bibliothèque municipale de Nancy de vérifier quelques détails sur l’exécution des Suisses de Châteaueux. En essayant de répondre à ses questions, je me suis rendu compte surtout de la fragilité des témoignages.

Voici quelques citations :

Le seau d’eau de madame Humbert :

“ *Le 31 au matin se disposent sous la Portre Stainville quatre pièces de canons dont l’une de 24 est placée dans la petite porte voisine du Logement du Consigne. Vers deux heures, un homme en uniforme de canonier voit cette disposition. Il parle à la femme Humbert, et luy demande où sont ses enfants. – Dans ma cave – Portez-les ailleurs : si la pièce part, la porte et la maison sauteront. La mère effrayée va prendre ses enfants, les porte dans une maison plus sûre. Humbert était resté à la porte, et ne voulait pas désem-*

*rer. Tranquille sur la vie de ses enfants, la femme vient le rejoindre, et partager avec luy le danger qu'elle connaissait si bien, de périr sous les ruines. M. Delors se trouve à la porte, voit les soldats prêts à faire feu. Mais ce sont nos amis, ce ne sont pas des Turcs ! Ils ne veulent faire aucun mal. Voyant ses exhortations inutiles, il met la tête dans un canon, pendant que M Desilles en embrasse un autre. Un soldat voyant hésiter ses camarades qu'intimidait tant d'héroïsme, prend une mèche, entre chez le Concierge, et l'y allume. La femme Humbert, plus agile (quand on fusilloit déjà), répand de l'eau sur la lumière et retourne en jeter sur son feu. Le soldat cherche encore à mettre le feu. Humbert luy arrache la mèche, la jette au loin. Le soldat furieux vient sur luy, le pousse. Un moment après il est frappé, et son sang rejaillit sur Humbert et sur sa femme ”*

Après la bataille, il restait à ensevelir les morts. La *Confrérie des Pénitents noirs* accomplit, sans doute pour la dernière fois, la *Septième œuvre de Charité*, qui n'est pas écrite dans Matthieu, 25 (34-37) Le *Massacre de la Saint-Gauzlin* est apparu sur le moment comme une tragédie de première grandeur. A partir des *Massacres de Septembre 1792*, l'Affaire passa pour mineure : A Nancy, on a pu ensevelir des morts qui étaient comptés, et presque tous identifiés. Les *Noyades de Nantes* sur ordre de Carrier, les *Canonades de Lyon* organisées par Couthon, Fouché et Collot d'Herbois ont fait des victimes qui étaient *innombrables*.

Vous connaissez tous le dicton. Le père de Desilles n'a sans doute jamais vu le *Sacre d'un Roi de France à Reims*, ni le *Couronnement d'un Empereur à Francfort*. Mais il a eu le triste privilège de voir son fils unique enterré selon la **pompe funèbre d'un Duc de Lorraine à Nancy !**

Je vous remercie.





## Notes.

- 1 - La fête de saint Gauzlin est célébrée le 31 août. Les Chanoines de Bouxières-aux-Dames, qui conservaient alors le Trésor de saint Gauzlin (aujourd'hui placé à la Cathédrale de Nancy) utilisaient le Peigne liturgique de l'Evêque de Toul pour le passer sur le cuir chevelu des enfants atteint de pelade. Le terme de peignée avait déjà le sens de correction, de raclée, ou de volée de bois vert. La Bibliothèque municipale de Nancy conserve un poème satirique sur la Peignée de la Saint-Gauzlin, administrée aux rebelles.
- 2 - *Le Dévouement du Chevalier Désilles et l'affaire de Nancy en 1790 : essai de catalogue iconographique* / Par François Pupil, dans *Le Pays lorrain*, année 1973, page 73-110. Ill.
- 3 - Dont 89 enterrés dans un cimetière de Nancy. Voir : Au sujet des victimes de l'Affaire de Nancy/ Pierre Clémendot – Bulletin de la Société lorraine des études locales dans l'enseignement public. Année 1969, n° 35.
- 4 - La plupart de ces minces brochures ont été réunies en recueils par le Notaire Noël dans des volumes in-4° et in-8° portant sur la pièce de titre : *Affaire de Nancy*. Il s'agit en réalité de *Mémoires justificatifs*, ou de *Factums*, à finalité juridique : les témoins préparaient un Procès qui n'eut jamais lieu. Voir le **Manuscrit 852 (382)** provenant de la *Vente Noël, n° 314 (Notices 1193/ 1297 du Catalogue) n° 315 (Recueils cotés 50.608 a-d ; 50.609 a-w ; 50.610 a-iii Notices 1297-1366) n° 316 (Recueils in-8° cotés 4359 a-o ; 4360 a-f ; 4361 a-b ; 4362 a-t Notices 1367-1416) n° 317 (Recueil 4363, notices 6080-6081) n° 319 (Recueil 4364 a-p. Notices 1471-1484) 4365 a-n. Notices 1485-1498 Le Catalogue du Fonds lorrain imprimé par Justin Favier consacre un chapitre (*notices 1048-1168*) à *Affaire de Nancy : Historique. Actes officiels. Adresses, comptes rendus, etc. Pièces concernant Désilles.* (pages 68/ 74) D'autres références sont données p. 99 et suivantes au chapitre : *Sociétés révolutionnaires (Notices 1578-1606)**
- 5 - Voici le paragraphe à la p. 51 de *La Révolution française / Texte* d'Alain Monchablon ; préf. De Jean Tulard. – Paris : Larousse, 1989. – ISBN 2-03-506220-9 : “ Ancien Régime et nouvelle France coexistent difficilement. En août 1790, l'affaire de Nancy le montre : les Suisses du régiment de Châteauvieux, près de Nancy, [sic] entrent en conflit avec leurs officiers, tous nobles. Mutinés, ils

sont désavoués par l'Assemblée. Chargé de rétablir l'ordre, le marquis de Bouillé, gouverneur militaire de Metz et cousin de La Fayette, rentre dans Nancy après des combats qui font plus de 300 morts. 20 Suisses sont pendus, certains roués, 41 envoyés aux galères. ”

- 6 - Voir à ce sujet *La Rébellion française : mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)* / Par Jean Nicolas – Paris : Seuil, 2002 – ISBN 2-02-051150-9. Séditions, émotions et révoltes populaires sont souvent le résultat de mouvements spontanés nés dans le menu peuple. L'Abbé Mably, cité en conclusion (p. 537, note 5) n'exprimait t'il pas après la Guerre des Farines (au printemps 1775) ces craintes réalisées quelques années plus tard : Les émeutes dont nous venons d'être les témoins n'étaient rien... Les mutins... ont à peine fini leur pillage qu'ils ont montré de la crainte et du repentir... Mais soyez sûrs qu'une seconde fois ils seront moins timides et par conséquent plus entreprenants. S'ils ne voient plus d'autre ressource, si le désespoir les irrite, ils brûleront les fermes et les châteaux...
- 7 - Étudiée par Christian Pfister dans *Le Magasin de blé à Nancy et la révolte de 1771* dans *Revue historique de la Lorraine*, 1906, p. 77-92 ; et par Yves Le Moigne dans *La crise frumentaire de 1770-1771 à Metz, Nancy et Strasbourg*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, 1972/73, p. 3-5.
- 8 - *La Rébellion... de Jean Nicolas*, p. 262 et note 118, d'après *Archives nationales*, **BB 30, 87** p. 47-49, 52 et 54-55. Voir aussi *Les Juifs à Nancy/ de Françoise Job-* Presses universitaires de Nancy, 1991. – ISBN 2-86480-520-0. P. 70-75.
- 9 - Publié en 1997 par Marie-Thérèse Allemand-Gay et Jean Coudert sous le titre de *Un Magistrat lorrain au XVIIIe siècle : le Premier Président de Coeurderoy (1738-1800) et son diaire* – Paris : éditions de l'Harmattan – ISBN 2-7384-5171-3. Voir p. 368.
- 10 - Le sous-titre précisait : *avec un détail circonstancié des événements qui ont précédé et accompagné l'insurrection de la Garnison et d'une partie de la Garde Citoyenne, et qui l'ont occasionnée : le tout appuyé de pièces justificatives. – A Nancy, etc, 1790. – VII-188 p ; 4° [terminé à la date du 18 octobre 1790]*
- 11 - L'expression est de M de Léonard dans sa *Relation impartiale* (p. j)
- 12 - Relevé par une historienne anglaise, Antonia Fraser, dans sa récente biographie de *Marie-Antoinette : the Journey*. – London : Weidenfeld & Nicolson, 2001. – ISBN 0-297-81908-9. Voir p. 406.

- 13 - Voir La Révolution française d'après des Peintures, Sculptures, Gravures, Médailles, Objets... du temps / Par Armand Dayot. – Paris : Flammarion, 1896. La planche **Massacres de Nancy** reproduit Dévouement et mort du jeune Désilles d'après une sépia originale de Le Barbier (Collection du Musée Carnavalet) avec le texte suivant, largement inspiré de Michelet :

“ De profondes dissensions existaient dans l'armée. Les soldats étaient patriotes, et leurs chefs qui appartenaient presque tous à la noblesse, leur faisaient expier par toutes sortes de vexations leurs idées révolutionnaires. De plus, un véritable brigandage, connu sous le nom de **retenue**, régnait dans les Etats-Majors. L'Assemblée s'en émut, et un décret (décret du 6 août) nomma des inspecteurs généraux, chargés de procéder à la vérification des comptes. C'est alors que les trois régiments du Roi, de Mestre-de-Camp et de Château-Vieux se crurent en droit de demander des comptes à leurs officiers. Accusés d'insubordination et de révolte, ils furent frappés de proscription par un décret inqualifiable rendu par l'Assemblée, et ce fut le marquis de Bouillé qui fut chargé par le gouvernement de Louis XVI de sévir avec une impitoyable rigueur contre les **rebelles** coupables d'avoir supplié leurs chefs de leur restituer l'argent extorqué par eux. (Voir la Révolution de Paris, de Loustalot, qui mourut de douleur à la suite de l'**abominable boucherie de Nancy**, où périrent **plus de trois mille personnes, dont quatre cents femmes et enfants**)

- 14 - Le poème a été composé en 1871 par un dessinateur sur étoffes parisien, Eugène Pottier (1816-1887) et mis en musique en 1888 par un ouvrier tourneur belge, Pierre Degeyter (1848-1932) à la demande du Maire socialiste de Lille, G. Delory
- 15 - Page 22 dans *La Révolte de la Garnison de Nancy en 1790* / Par Charles Berlet (1878-1941) ; préface de Jean Godfrin – Nancy : Bailly & Wettstein, 1943. – VIII-220 p. : ill. – 8° (Avant-titre : *Les Journées révolutionnaires*) Texte édité après la mort de l'auteur par son fils, Maître Henri Berlet, membre de l'Académie de Stanislas.
- 16 - P. 181-182 dans Berlet, *op cit*
- 17 - P. 145 des *Mémoires* du Marquis de Bouillé. – Paris : Librairie historique, 1822.
- 18 - “ Le 2 septembre, on fit l'enterrement de M de Vigneulle, Commandant de la Garde Nationale de Metz, et de M de Gouvion, Commandant de la Garde nationale de Toul, qui

avoient été tués dans l'affaire du 31. Les Administrateurs du Directoire du Département, ceux du District, les Officiers Municipaux en habit de cérémonie et en crêpes, les Généraux, tous les Officiers de la Garnison et une grande quantité de Citoyens en habit noir, se rendirent à l'Hôpital St Fiacre hors la Ville, où étoient déposés les corps des deux Commandans des Troupes Nationales. Cette scène, la plus attendrissante, fut troublée par un mouvement d'horreur qu'éprouvèrent tous les Spectateurs. Dès qu'ils aperçurent M Mollevaut, Avocat, Membre du Département, des murmures s'élevèrent de tous côtés. M Messein vint demander de la part des honnêtes Citoyens que M Mollevaut n'ajoutât pas à l'affliction générale par sa présence. Comme M Mollevaut ne cédoit pas à cette invitation, M d'Ubexi, Conseiller au Parlement, vint lui dire : Monsieur, je suis fâché de la Commission qu'on vient de me donner ; elle est de vous avertir que le vœu de toute l'Assemblée est que vous vous retiriez d'ici... Ce n'est pas mon vœu personnel, mais ...celui de toute l'Assemblée. Un tel affront eut lieu d'humilier M. Mollevaut... Le Curé de St Fiacre, qui faisoit l'enterrement, conseilla à M Mollevaut, son frère, de se retirer, et le décida à ne point paroître à la cérémonie. M Contaux, Aide-Major de la Garde Nationale, beau-frère de M Mollevaut, fut prié de vouloir bien sortir de l'Eglise ! Quelles en ont été les raisons ? Je les ignore, je me contente de raconter les faits. ” [p. 159 et 160 de la Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy, le 31 août et les jours précédens / Par M de Léonard, Officier au Régiment du Mestre-de-Camp-Général de la Cavalerie. – A Nancy : chez mme Hanry, etc, 1790- La rédaction du texte a été achevée le 18 octobre 1790.